



## Projet de loi de finances (PLF) 2019 : ce qui est prévu pour les particuliers

Prélèvement à la source, fiscalité écologique... Le projet de loi de finances (PLF) pour 2019 a été présenté au Conseil des ministres du lundi 24 septembre 2019 par le ministre de l'Économie et des Finances et le ministre de l'Action et des Comptes publics.

Le PLF 2019 prévoit notamment pour les particuliers :

- dans le cadre de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source, la mise en place d'une avance destinée aux bénéficiaires de crédits et de réductions d'impôt ;
- la confirmation du décalage d'un an de l'entrée en vigueur du prélèvement à la source pour les particuliers employeurs, les employés à domicile devant par contre régler un acompte de septembre à décembre 2019 dont le montant sera calculé sur la base des revenus 2018 déclarés au printemps 2019 ;
- la suppression de la deuxième tranche de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables ;
- l'exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires ;
- la prolongation du crédit d'impôt transition énergétique (Cite) et de l'éco-prêt à taux zéro ;
- le passage du chèque énergie à 200 € en 2019 ;
- la poursuite de la prime à la conversion pour les véhicules les plus polluants ;
- la hausse de la fiscalité sur les carburants.